

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2010

Le lundi 6 décembre 2010, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h45 et propose de désigner Katyline BOLLOTTE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme BOLLOTTE procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

M. Jean-Pierre FLACONNECHE, Mlle Zorah AIT-MATEN,
M. Jean-Marc DUCARD, Mme Françoise RIVOIRE, M. Cédric PUTANIER,
M. Mario DE FILIPPIS, Mme Christiane KOTOV-ACOSTA, M. Bruno CHARLES,
Mme Anne-Sophie CONDEMINI, Mme Sandrine FRIH, M. Karim HELAL,
M. Pierre DELACROIX, M. Jean-Claude DIDELOT, Mme Corinne POIRIEUX-PELLETIER, Mme
Katyline BOLLOTTE, M. Yves MABILON, Mme Laure DAGORNE.

EXCUSES :

Mme Sarah PEILLON
M. Romain BLACHIER
M. Richard BRUMM
M. Yves FOURNEL
Mme Sandrine RUNEL
M. Alexis CARACO
Mme Martine REYNAUD
Mme Evelyne HAGUENAUER
Mme Eugénie OPOU
M. Michel MINCHELLA

POUVOIR A :

Mlle AIT-MATEN
M. DUCARD
M. LE MAIRE
M. DIDELOT
M. MABILON
Mme POIRIEUX-PELLETIER

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2010.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, il le met aux voix. Le **compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

1 - Réfection des allées dans sept cimetières de la ville de Lyon – Opération n° 60022007 – Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-4, programme 00012.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon, une enveloppe de 850 000 € est réservée pour ces travaux, dont 470 000 € pour 2011 et 380 000 € pour 2012.

Parmi les travaux nécessaires à l'entretien des cimetières, une attention particulière doit être portée à la réfection des allées. En effet, au fil du temps, les allées les plus fréquentées subissent de graves dommages, suite aux passages répétés des entreprises de pompes funèbres et des convois funéraires.

Pour le 7^{ème} arrondissement, l'ancien cimetière de la Guillotière est concerné par ces travaux.

Je me réjouis de cette délibération car j'ai été sollicitée à plusieurs reprises par les habitants et il me paraît important d'entretenir ce cimetière.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

2 - Aménagement de la place A. Perrin rebaptisée Place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux – avenant à la convention de participation financière avec la Communauté Urbaine de Lyon – Opération n° 57029001

Rapporteur : Jean-Marc DUCARD

M. DUCARD : Ce dossier est particulièrement atypique car la plupart des avenants sont des révisions à la hausse répondant à des contraintes propres à chaque projet mais, pour celui-ci, ce n'est pas le cas, c'est un rapport sur une baisse de programmation réalisée.

Par délibération du 13 février 2006, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Grand Lyon pour le réaménagement de la place Antonin Perrin rebaptisée place des docteurs Charles et Christophe Mérieux, pour 6 200 000 €.

Ce conseil a confié au Grand Lyon la réalisation des ouvrages relevant de sa compétence (espaces verts, éclairage public, arrosage, aires de jeux, sanitaires publics, etc.)

Une large concertation avait été menée par le Grand Lyon et la mairie du 7^{ème} arrondissement, qui avait amélioré le projet. Un des invariants était de ne pas dépasser le budget prévisionnel.

J'ai rappelé en commission municipale Urbanisme et Développement Durable que la concertation n'était pas inflationniste mais lorsque nous avons une vision partagée avec les citoyens, le projet pouvait rester dans l'enveloppe tout en l'améliorant.

Cette convention prévoyait le plan de financement suivant :

- participation du Grand Lyon : 4 400 000 €
- participation de la ville de Lyon : 1 800 000 €.

A l'issue des travaux, la valeur des ouvrages remis à la ville de Lyon est inférieure à celle estimée au début de l'opération. Le nouveau plan de financement est le suivant :

- participation du Grand Lyon : 3 318 479 €
- participation de la ville de Lyon : 1 475 521,67 €, soit moins 324 479 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à l'avenant n° 1 de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, l'autorisation de programme ramenée de 1 800 000 € TTC à 1.475 521,67 € TTC.

Mme RIVOIRE : *Je voulais simplement redire ce que vient de dire Monsieur DUCARD, c'est que la place des docteurs Mérieux a fait l'objet d'une vraie concertation avec les habitants sous l'ancien mandat et que l'on peut se réjouir du fait que le résultat de cette concertation n'a pas été une augmentation du budget nécessaire.*

C'est une très belle opération : cette place est extraordinaire aujourd'hui et les gens se la sont appropriée. Les aires de jeux sont très fréquentées, c'est une vraie réussite.

M. LE MAIRE : *L'architecte- paysager qui avait préparé le dossier avait fait une présentation dans un premier temps sans la chiffrer.*

Lorsqu'il l'a chiffrée, elle était nettement supérieure à l'enveloppe destinée à la réhabilitation de ce secteur. On lui a demandé de faire en sorte de revenir à l'enveloppe, ce qui l'a amené à faire un certain nombre de modifications.

A l'issue de ces modifications, il y a eu unanimité pour considérer que la nouvelle place avec ses aménagements moins coûteux était supérieure à celle qui avait été proposée auparavant.

On peut donc être satisfait sans pour autant que cela excède le budget retenu.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

3 - Autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de petits travaux d'investissement en 2011

Rapporteur : Jean-Marc DUCARD

M. DUCARD : Dans le cadre du vote du budget 2011, une liste prévisionnelle de petits travaux d'investissement à réaliser a été définie. Cette liste reste indicative et peut être soumise à des modifications en cours d'année.

Pour certaines de ces opérations, des autorisations d'urbanisme seront parfois nécessaires. Le conseil municipal est tenu d'autoriser le dépôt de ces déclarations préalables.

La liste des travaux est en annexe, je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

4 - Parc Sergent Blandan – Réalisation d'un parc urbain à Lyon 7ème – Opération n° 07277001 – Programme 00012 – Autorisation de programme n° 2010-1 pour un montant de 24 250 000 euros – Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté Urbaine de Lyon

Rapporteur : Jean-Marc DUCARD

M. DUCARD : Ce soir je suis vraiment heureux de vous présenter ce rapport qui est un des plus importants et significatifs de notre mandature, c'est-à-dire l'adoption du budget et la signature de la convention avec le Grand Lyon pour la réalisation du parc sergent Blandan.

Une étape très importante, après celle de la concertation auprès des habitants, qui a permis l'élaboration du Programme. Je vous en rappelle quelques points :

- Janvier 2008 : achat par le Grand Lyon de l'ancienne Caserne sergent Blandan pour 15 millions d'euros ;
- 25 septembre 2008 : première réunion publique de lancement de la concertation sur l'avenir du parc Blandan. Trois cents personnes étaient présentes.

- 14 et 21 octobre 2008 : Ateliers d'état des lieux : présentation de l'état des lieux (patrimoine historique, diagnostic végétal, biodiversité, accessibilité et desserte, approche paysagère)
- 18 et 25 octobre 2008 : Organisation de visites du site pour les participants aux ateliers : découverte du site
- 13 novembre 2008 : Conférence sur les parcs urbains
- 18, 19, 26 novembre et 2 décembre 2008 : Ateliers de recueil des attentes : écoute, débat, synthèse
- 16 juin 2009 : Restitution de la phase 1 de la concertation
- 8 juillet 2010 : Présentation du programme d'aménagement

Pour cette première phase de concertation, il y a eu beaucoup de participation avec de nombreuses contributions, soit d'associations soit de particuliers, qui ont travaillé.

La Communauté Urbaine, propriétaire de la Caserne Sergent Blandan, en accord avec la ville de Lyon, compétente notamment en matière d'espaces verts, a décidé de réaliser un parc urbain naturel sur ce site de 17 ha, opération prévue par la PPI de la ville de Lyon.

Ce futur parc constituera un nouvel espace original et unique, porteur d'une dimension environnementale durable, s'inscrivant en complémentarité avec les autres parcs lyonnais.

La structuration existante de la caserne sera la base de l'organisation future du parc. Ce dernier s'articulera autour des espaces suivants :

- l'esplanade, environ 5,5 ha, conservera un statut de « place publique ». Lieu polyvalent d'animation, autour de laquelle s'organiseront les bâtiments conservés, elle s'ouvrira sur les quartiers avoisinants par les parvis situés rues du repos et Victorien Sardou ;
- les douves et le fort, environ 11,5 ha, poche végétale, formeront le parc nature. Il sera composé d'espaces calmes mais aussi d'équipements sportifs et ludiques ;
- le château devra fonctionner comme une entité indépendante, mais il sera intégré au projet global notamment en ce qui concerne ses abords.

Ce projet relève simultanément de la compétence de la Communauté Urbaine de Lyon au titre de ses compétences en matière d'espaces cyclables et piétonniers des places publiques et de voirie et de la ville de Lyon, au titre de ses compétences générales (espaces verts, éclairage public, toilettes publiques, borne fontaine...).

Ces deux maîtres d'ouvrages relèvent du droit public.

Compte-tenu des liens existants entre les travaux et les ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties et de leur imbrication, il a été convenu que la ville de Lyon confiera à la Communauté Urbaine la réalisation de l'ensemble des ouvrages communaux dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Les ouvrages de compétence communale seront remis à la ville de Lyon à l'issue des travaux.

Le montant global de l'opération estimé à ce jour s'élève à 42,65 millions d'euros TTC.

La Communauté urbaine de Lyon prend en charge la somme prévisionnelle de 18,4 millions d'euros TTC correspondant aux dépenses suivantes :

- les études préalables (étude de circulation, relevés topographiques, études diagnostic végétal, étude marketing, études états des lieux, étude architecturale...) et les frais de maîtrise d'ouvrage (publicités, dispositifs de concertation...);
- les démolitions des bâtiments non conservés, les réfections de clôture ;
- la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé, la quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre et Ordonnancement du Pilotage et Coordination se rapportant aux ouvrages relevant de sa compétence ;
- les ouvrages relevant de sa compétence, à savoir les espaces piétonniers et cyclables des places publiques, le stationnement, la voirie, l'assainissement et récupération des eaux pluviales et les plantations d'alignement sur la place publique.

La ville de Lyon, quant à elle, prend en charge la somme prévisionnelle de 24 250 000 € TTC qui correspondent aux dépenses suivantes :

- La quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre se rapportant aux travaux réalisés pour son compte, sachant que le coût global de maîtrise d'œuvre, de coordinateur de sécurité et des études techniques, à partager, est estimé à 3 000 000 euros TTC.

- les ouvrages relevant de sa compétence, à savoir : les espaces verts (végétaux, substrat, dispositifs d'arrosage, serrureries, jeux), l'éclairage public (armoires, réseaux, luminaires, projecteurs), certains équipements comme les toilettes publiques (local, équipement intérieur, réseaux) et les bornes-fontaine.

Conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Lyon sollicite auprès du grand Lyon un fonds de concours, correspondant à 50 % des dépenses Hors Taxes réalisées pour son compte par la Communauté Urbaine, pour soutenir la réalisation d'un nouveau parc s'intégrant dans la trame verte de l'agglomération. A ce jour, ce fonds de concours est estimé à 10 139 000 €. La contribution nette de la Ville à ce projet s'élèvera donc à 14 111 000 €.

Les ouvrages remis à la collectivité compétente seront assortis d'un titre foncier qui sera :

- un bail emphytéotique au profit de la ville de Lyon sur l'emprise du futur parc de nature correspondant aux douves et au fort bastionné ;

- une autorisation domaniale pour les équipements relevant de la compétence communale, situés sur la future esplanade, dont le statut de place publique sera conforté.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres restreint conduite par la Communauté Urbaine, un maître d'œuvre sera désigné et aura en charge le projet de réaménagement des espaces libres sur la totalité du périmètre, hors reconversion des bâtiments conservés. Ce maître d'ouvrage sera désigné en janvier 2011.

Le Conseil communautaire du 16 décembre 2010 du Grand Lyon délibérera du Programme d'aménagement du parc Sergent Blandan et de la convention avec la ville de Lyon relative à la maîtrise d'ouvrage unique

Je vous demande un avis favorable sur les points suivants :

1 – L'autorisation de programme 2010-1 « Parc Sergent Blandan » des dépenses autorisées est fixé à 24 250 000€, pour la partie ville de Lyon,

2 – l'opération n° 07277001 « Aménagement du parc Sergent Blandan » « Espaces Publics »).

3 - La ville de Lyon a sollicité le versement d'un fonds de concours auprès du Grand Lyon, correspondant à 50% des dépenses hors taxes réalisées pour son compte par la Communauté Urbaine. Ce fonds de concours est destiné à soutenir la réalisation d'un nouveau parc qui s'intègre dans la trame verte de l'agglomération. Montant estimé, à ce jour, à 10 139 000 €.

4 – La ville de Lyon a confié la réalisation des équipements relevant de ses attributions à la Communauté Urbaine de Lyon et approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

5 –Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

6 – M. le Maire est autorisé à signer avec la Communauté Urbaine de Lyon la convention de maîtrise d'ouvrage unique qui organise le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je vous remercie, Monsieur DUCARD, car 'était important de prendre le temps de présenter l'intégralité de ce dossier qui est important pour l'arrondissement mais aussi les deux arrondissements voisin, car sur ce dossier présenté aussi comme un projet d'agglomération, nous sommes vraiment su un intérêt inter-quartirs.*

Comme vous l'avez dit, il y a eu une forte mobilisation de la population. Un gros travail a été fait par les associations pour que l'on arrive en 2008 à l'achat de la caserne. On peut citer notamment l'action de l'Association de Défense du Parc Blandan.

N'oublions pas non plus les personnes qui se sont investies dans l'association « Sauvegarde du château de Lamothe » ; j'en profite pour saluer la mémoire de son président, qui nous a malheureusement quittés, Jean-Pierre PHILIBERT.

Dans ce contexte, la concertation a été très suivie par nos associations qui ont fait part de leurs demandes et aujourd'hui, je crois qu'elles sont contentes du retour qu'il y a eu, et de la conservation de certains bâtiments. La concertation a été aussi très suivie par la population à titre individuel et par d'autres acteurs qui souhaitent s'investir dans ce projet.

Cette délibération très attendue a un aspect technique et juridique qui permet de respecter les compétences de chaque collectivité (ville de Lyon, Grand Lyon)

On n'a pas parlé du calendrier, mais c'est vrai que nous en avons un dans le dossier. Il me semble avoir lu qu'il y avait une période de fermeture de l'esplanade pour les travaux de démolition. Est-ce que ça va être une période longue, comment la population va être informée ? parce que même si je comprends bien la nécessité de fermeture, c'est une partie qui sert aujourd'hui à un certain nombre de promeneurs, et l'information est donc importante.

Dans le dossier, on ne parle pas non plus de la salle des fêtes et des familles mais elle est liée au projet, et on y fait toujours référence sur le site du Grand Lyon.

La formulation concernant le château « préserver autour d'une entité indépendante » ne me parle pas beaucoup et ne me dit pas ce que l'on va faire de ce château en attendant 2016, puisque c'est plutôt vers cette période que l'aménagement touchant au château est prévu.

Je m'inquiète, vu l'état actuel du château, sur sa sauvegarde, même si nous savons que l'ancien député -dont j'étais suppléante- Jean-Michel DUBERNARD, avait travaillé et fourni un certain nombre de financements pour préserver ce château. Nous y tenons tous beaucoup dans l'arrondissement et nous avons besoin d'un peu plus d'explications, pour nous rassurer quant à la préservation de ce château. Quels projets sont dans les cartons ? J'aimerais un peu plus de précisions.

On parle d'un parc inter-quartiers, interurbain, mais le 8^{ème} a été abandonné ; je trouve que c'est dommage, et je veux le redire.

Enfin, on nous dit que le maître d'œuvre va être nommé, mais pas pour toute la partie concernant les bâtiments conservés. Comment la procédure va-t-elle se mettre en place et à quelle échéance ?

Voici les questions auxquelles j'attends des réponses.

M. HELAL : *Juste deux mots sur la concertation faite largement, car deux petites choses n'ont pas été dites par mes collègues. D'une part, il s'agit d'une concertation de qualité, avec une participation très large des habitants, ainsi que des associations, cela a été dit et c'est très bien, mais ce qui n'a pas été mentionné, c'est l'importance de l'engagement des conseils de quartier dans la concertation. Les Conseils de quartier Guillotière et Jean Macé se sont investis d'une manière très importante, sur la durée, dans ce processus de concertation et ils ont su faire des propositions de qualité.*

Je voulais insister sur la deuxième qualité de ce processus de concertation, car elle a su faire évoluer le projet, elle a su prendre en compte les avis exprimés par les habitants, les associations et les conseils de quartier. Au fil du temps, le projet a évolué et il n'est pas pareil que ce qu'il était dans notre esprit il y a quelques années.

Aujourd'hui, dans les étapes de restitution auxquelles j'ai pu assister, il y a plutôt un satisfecit sur la prise en compte des attentes et c'est cela aussi, une concertation de qualité. J'espère, et j'en suis convaincu, que cela se poursuivra dans le même esprit.

M. DUCARD : *En ce qui concerne la passerelle avec le 8^{ème}, le 7^{ème} arrondissement a soutenu ce projet car il est intéressant pour les habitants du 8^{ème}, qui ne se sont, eux, peut-être pas assez mobilisés... Mais il faut bien comprendre que cela nécessite de revoir complètement l'aménagement du carrefour Boulevard des Tchécoslovaques / rue de l'Épargne qui surplombe la voie ferrée.*

Une première étude a été réalisée, mais le rendu technique ne répondait que partiellement au problème posé, et l'enveloppe financière nécessaire était exorbitante. Il a donc été demandé au bureau d'étude de revoir son étude. La question pose donc de gros enjeux financiers et techniques.

Pour ce qui est du château de la Motte, contrairement à ce que l'on croit, nous allons faire l'aménagement de tout le site, y compris sur celui du château lui-même, à l'exception du bâtiment.

Beaucoup de personnes ont présenté des projets pour le château, mais à chaque fois qu'ils l'ont visité, ils sont partis en courant ! il offre une image intéressante quand on passe à l'extérieur, mais il est dans un état intérieur de délabrement extrême, et il est très petit. Il se compose de trois bâtiments d'une surface totale de 1.200 m² sur trois niveaux, avec la plus grande pièce qui ne fait que 50 m², et il faut passer d'une pièce à l'autre pour le traverser.

Nous sommes donc loin d'un bâtiment qui s'adressera au grand public ! même pour un hôtel de luxe, cela paraît très difficile.

Nous votons déjà un budget de plus de 40 millions d'euros, après un achat de 15 millions d'euros. La priorité donnée par les habitants lors de la concertation, ce n'est pas le château, c'est la partie parc.

Nous verrons, pour le château, dans un deuxième temps. D'ici là, si des mécènes ou des partenaires se présentent, répondent à un concours, nous pourrons regarder de plus près.

Je n'ai pas parlé du calendrier, car il est effectivement dans le dossier. Je vous le rappelle : désignation du maître d'ouvrage – janvier 2011 ; études préliminaires et avant projet du parc – entre janvier et juin 2011 ; phase projet esplanade et douves- juillet/octobre 2011 ; consultation des entreprises pour l'aménagement du parc – novembre 2011 et mai 2012 (on compte 11 mois de consultation des entreprises) ; à partir de janvier 2012, démolitions et constructions ; travaux d'aménagement de l'esplanade et des douves – mi-2012, mi- 2013.

La deuxième partie se fera en 2014 et en 2016.

Il y aura une fermeture partielle du parc pour réaliser les travaux d'aménagement, mais celle-ci sera faite en consultation avec les habitants lors la deuxième phase de concertation.

Pour ce qui concerne la salle polyvalente, bien entendu, il est réservé un espace sur la partie est donnant sur le boulevard des Tchecoslovaques pour y réaliser une salle des familles et un petit parking attenant, qui sera en relation avec l'étude du carrefour dont nous venons de parler.

Mme DAGORNE : *Merci pour ces réponses, mais j'ai visité le château à l'époque où nous le pouvions encore. Je connais sa configuration, il est compliqué, les salles sont petites, les militaires y ont mis « leur patte », ce n'est pas facile à aménager et je comprends que ce soit difficilement vendable contrairement à d'autres projets sur le patrimoine lyonnais.*

Mais ici, on parle de patrimoine et en termes de visibilité, avec aujourd'hui l'image de l'entrée de la caserne rue du Repos, c'est l'emblème du parc, c'est une partie de notre histoire, c'est l'un des rares châteaux qu'il nous reste sur la ville. Je ne pense donc pas qu'il s'agisse de la meilleure idée de parler du château en termes de projet privé...

Que l'on repousse la réfection me semble aussi une mauvaise idée, il faudrait que nous réfléchissions vite avant que ce château ne s'effondre. Nous sommes très attachés à ce château, nous voterons pour ce dossier qui va enfin voir l'ouverture de ce parc mais il est urgent de ne pas attendre concernant le projet de réfection de ce patrimoine emblématique.

M. DE FILIPPIS : *Jean-Marc DUCARD a présenté ce dossier avec un enthousiasme que je partage. En 1997, lorsque l'association porteuse du projet a été créée, le soutien n'était pas évident, certaines personnes refusaient catégoriquement ce projet.. Dans cette salle, il y a des personnes qui le savent aussi bien que moi. Aujourd'hui, ce projet est partagé par toutes les sensibilités. Après 13 ans de bataille, de concertation, il nous a fallu de la patience, de la ténacité et je suis heureux que nous puissions ce soir présenter ce projet dans notre arrondissement.*

M. LE MAIRE : *Le premier point, c'est le château qui est resté à l'abandon pendant très longtemps et qui a beaucoup souffert, aussi bien en ce qui concerne ses toitures que ses murs. Il y a certes eu la subvention que Monsieur DUBERNARD a pu avoir en tant que parlementaire, mais cela a été assez complexe parce que ceux qui étaient prêts à financer n'avaient pas la compétence et ceux qui avaient la compétence, l'étaient moins ... Bref, cela a duré un peu et les moyens qu'il a pu apporter pour que ce château puisse tenir la distance en attendant que l'on fasse un choix, datent d'il y a 8 ans environ.*

Après cette période, personne ne s'en est occupé, et le fait que cette enveloppe parlementaire ait pu le mettre hors d'eau nous laisse quelques années devant nous pour procéder à une mise en situation dans les meilleures conditions, même si -et tout le monde en est conscient- ce sera très difficile à réaliser. Nous avons beaucoup à réfléchir par rapport au projet de réhabilitation du château, mais aussi à le faire avec beaucoup de technicité car nous sommes devant quelque chose qui est complètement « hors normes » par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui.

Par rapport à la salle modulable - salle dont le 7^{ème} arrondissement a besoin, une salle de quatre à cinq cents places modulables- après avoir fait le tour des différentes possibilités qui

pouvaient exister dans l'arrondissement, nous sommes revenus à ce terrain, car on n'a pas trouvé meilleur emplacement que celui du boulevard des Tchécoslovaques sur le site de Sergent Blandan.

Ce qui me paraît important c'est que tous les choix qui sont faits actuellement, pour les quelques mois et années à venir, intègrent complètement cette perspective parce que nous savons que ce ne sera pas fait avant 2014. Tout ce qui pourra être fait dans le secteur, y compris en termes de démolition, prendra en considération ce projet d'une salle modulable qui aura son ouverture sur le boulevard vraisemblablement.

Ce n'est pas parce que l'ancien président de l'ADPB -qui a démissionné il y a peu de temps- est là, mais je tiens à dire qu'au niveau des engagements qui ont été ceux d'une très large majorité, il y a eu une convergence dans la mobilisation et dans les efforts pour que cet espace de Sergent Blandan devienne l'un des projets majeurs de cette mandature. En termes d'effectifs, il y a quand même, et je connais parfaitement ce que les autres ont fait, y compris sur le plan des conseils de quartier, une association qui s'est beaucoup plus investie que toutes les autres, c'est l'Association de Défense du Parc Sergent Blandan (ADPB). C'est une association qui a pris en charge la phase de l'acquisition, qui est présente dans la deuxième phase, celle de la définition du projet et qui le sera sans doute encore dans la troisième phase qui s'étalera dans le temps, c'est-à-dire celle de l'exploitation de cet espace. Je tenais à ce que l'on ne perde pas de vue ce que cette association, avec ses nombreux adhérents, a pu faire pour que, ce qui n'était qu'une réflexion devienne un projet de toute première envergure.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention sur ce dossier, je le mets aux voix.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

5 - Approbation du bilan 2010 du dispositif PRODIJ

Rapporteur : Cédric PUTANIER

M. PUTANIER : Il nous est demandé d'approuver le bilan 2010 du dispositif PRODIJ qui est le programme de développement des initiatives des jeunes.

Lors des délibérations en 2006, le conseil municipal de Lyon avait approuvé le règlement de ce programme ainsi que la convention type.

Depuis 2007, première année d'exercice, plus de deux cent cinquante cinq projets ont été soutenus et nous pouvons nous féliciter de la qualité de ces projets.

Nous avons ici un document particulièrement exhaustif qui reprend la genèse de ce programme et détaille particulièrement les projets soutenus en fonction de leur nature et de leur situation géographique.

Pour l'année 2010, on constate que ce sont quatre vingt cinq projets qui ont été soutenus dans le cadre de ce dispositif et on note une forte augmentation depuis la première année de ce programme.

J'insiste sur la qualité du bilan qui est joint. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Départ de Mme FRIH

6 - Organisation des Championnats de France Espoirs et Avenirs de Taekwondo au Palais des Sports de Gerland – Convention avec la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.

Rapporteur : Mario DE FILIPPIS

M. DE FILIPPIS : Une fois encore et cela est encourageant, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées a souhaité organiser les championnats de France Espoirs et Avenir dans notre ville.

Rassemblant les meilleurs combattants sélectionnés par leur ligue respective, cette compétition nationale se déroulera les 15 et 16 janvier 2011 au Palais des Sports de Gerland.

Afin de permettre à cette fédération la prise en charge de cette manifestation sportive dans les meilleures conditions possibles, je vous propose de lui accorder la mise à disposition gracieuse de Palais des Sports de Gerland.

Dès lors, je vous invite, à donner un avis favorable à ce rapport et d'avance, je vous en remercie.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

7 - Schéma directeur de la vie associative de Lyon : approbation de conventions 2011/2014 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des maisons de l'enfance de Lyon.

Rapporteur : Christiane KOTOV

Mme KOTOV : Les précédentes conventions pluriannuelles de mise à disposition à titre gratuit de locaux et terrains au bénéfice de neuf maisons de l'enfance arrivant à échéance, je vous propose que la ville de Lyon poursuive son soutien à ces associations en signant de nouvelles conventions immobilières qui prennent en compte l'actualisation des données techniques du patrimoine concerné et dont la date d'échéance est identique à celle des conventions-cadres signées en début d'année, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour le 7^{ème} arrondissement, cela concerne la Maison de l'enfance de la rue du Repos. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et la valeur locative est estimée à 15 641€.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

8 - Garantie sollicitée à hauteur de 80% par l'OGEC Saint Michel pour la souscription d'un emprunt de 390.000€- Opération : travaux de rénovation des locaux de l'école située 50 rue du professeur Grignard (7ème).

Rapporteur : Katyline BOLLOTTE

Mme BOLLOTTE : Il s'agit de la garantie sollicitée à hauteur de 80% par l'OGEC Saint Michel pour la souscription d'un emprunt de 390.000 € pour des travaux de rénovation des locaux de l'école située 50 rue du professeur Grignard (7ème).

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

9 - Attribution de subventions à divers organismes. Exercice 2011. Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

Rapporteur : Yves MABILON

M. MABILON : Conformément à la réglementation en vigueur, l'attribution des subventions par la Ville, doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Ainsi, la Ville a choisi de vous faire approuver par délibération l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus, la plupart faisant l'objet de conditions d'octroi dans le cadre de conventions.

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il convient d'adopter un modèle de convention d'application financière type pour les conventions-cadres.

Cela concerne des subventions de fonctionnement. La liste des subventions et le montant attribué se trouvent en annexe.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je ne participerai pas au vote de ce rapport, ni du suivant, puisqu'une association dont je suis administratrice est concernée.*

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité
(Mme DAGORNE ne participe pas au vote)

10 - Avis de l'arrondissement sur les subventions annexées au budget 2011.

Rapporteur : Yves MABILON

M. MABILON : En application de l'article L.2511-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'arrondissement est obligatoirement consulté sur le montant des subventions que le conseil municipal se propose d'attribuer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement, ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège des associations.

Il s'agit de subventions de base attribuées annuellement à ces associations pour leur fonctionnement, qui sont versées dès le mois de janvier, qu'il faut bien différencier de ce qui peut se produire en cours d'année, c'est-à-dire des dossiers individualisés de subventions qui peuvent être présentés à l'occasion de manifestations spécifiques.

Pour les MJC, les centres sociaux et maisons de l'enfance, le mode de calcul du montant des subventions est fixé dans le cadre des conventions passées entre la Ville et chaque structure. Le montant des subventions sera soumis à l'avis du conseil d'arrondissement de janvier prochain.

La liste des associations bénéficiaires est en annexe.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité
(Mme DAGORNE ne participe pas au vote)

11 - Etat Spécial d'arrondissement – Exercice 2010 Décision modificative n° 4

Rapporteur : Jean-Pierre FLACONNECHE

M. LE MAIRE : Cette décision modificative va se traduire par le reversement par la Ville de 20% des recettes encaissées dans le cadre de la location des salles transférées à l'arrondissement. Le montant réservé s'élève à 4 405 €.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité
(2 abstentions : Mme DAGORNE, M. DELACROIX)

12 - Garantie d'emprunt accordée à l'association FIDEV

Rapporteur : Katyline BOLLOTTE

Mme BOLLOTTE : Il s'agit de la garantie d'emprunt accordée à l'association FIDEV – Formation et Insertion pour les déficients visuels. Le montant de l'emprunt est de 340 000 € et la garantie est de 80%.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

13 - Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local situé 49, rue Montesquieu à Lyon 7^{ème} au profit de l'association « 7 Accueil »

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Il s'agit de renouveler la convention de mise à disposition d'un local à l'association « 7 Accueil ». Cette association joue un rôle d'accueil de proximité pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA. Elle constitue un bureau pour les démarches d'accompagnement administratif et d'aide à la recherche d'emploi.

Elle travaille en partenariat avec les autres acteurs du territoire : Pôle Emploi, la maison du Rhône, l'antenne de proximité de la maison de l'emploi, rue Georges Gouy et les organismes de formation ou encore d'autres structures d'insertion.

Cette association dispose de peu de moyens et s'appuie essentiellement sur le bénévolat ; c'est pourquoi il est important de lui donner les moyens de fonctionner en lui accordant la mise à disposition de ce local.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

14 - Schéma directeur de la vie associative de Lyon : approbation de conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des centres sociaux de Lyon.

Rapporteur : Jean-Claude DIDELOT

M. DIDELOT : Ce dossier concerne l'approbation de conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des centres sociaux de Lyon.

Nous sommes concernés sur le 7^{ème} arrondissement par le Centre social de Gerland qui dispose de quatre lots : deux appartenant au domaine public, un troisième appartient au domaine privé et un

quatrième site également occupé par la crèche Gerludine) L'ensemble de ces quatre sites est valorisé pour un montant de 85 972 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

15 - Schéma directeur de la vie associative de Lyon : approbation de conventions 2011/2014 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des maisons de la jeunesse et de la culture de Lyon

Rapporteur : Jean-Claude DIDELOT

M. DIDELOT : Ce dossier concerne l'approbation de conventions 2011/2014 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des maisons de la jeunesse et de la culture de Lyon.

La convention définit les droits et devoirs du bailleur et des occupants. La valorisation financière de l'aide ainsi apportée est estimée à 113 337 € par an.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

16 - Approbation et autorisation de signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocation Familiales de Lyon pour le financement des centres sociaux de Lyon

Rapporteur : Jean-Claude DIDELOT

M. DIDELOT : Ce dossier concerne l'autorisation de signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocation Familiales de Lyon pour le financement des centres sociaux de Lyon.

La dotation prévue pour la CAF est d'un montant de 657 147 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE : Avant de lever la séance, je voulais attirer votre attention sur le fait que nous avons le successeur de Mlle Valérie JAFFRE : il s'agit de Monsieur Nazim AIT EL HOCINE qui a fait circuler la feuille de présence aujourd'hui. Je le remercie et j'espère qu'il restera durablement dans cette fonction.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.